



## DECLARATION DES ELUS UNSa Aérien au CSEEI du 28 Juin 2022

Projet Flex Office des services AWACS, Engineerings Cabine MT IC CS, TS et Plateau Technique.

Avec la mise en place du Flex Office dans ces services, la configuration du « 1 bureau pour 1 employé » n'existe plus. La mise en place du Flex Office est une mesure d'économie pour l'entreprise, mais n'est pas toujours une solution adaptée aux besoins des salariés dans le cadre de la mission qu'ils doivent remplir ; Les risques sont nombreux : perte d'efficacité, isolement, sentiment de ne plus être à sa place, augmentation des RPS, stress....

Tous les métiers ne sont pas adaptables au Flex Office ; Pouvoir échanger de façon permanente avec ses collègues n'est ni une nécessité, ni un indispensable besoin.

### **Que dire sur les conditions de travail de la fonction technique ?**

Le métier de fonction technique a impérativement besoin de calme et de concentration car il nécessite la maîtrise d'une multitude de logiciels informatiques et d'applications dédiées, affichés simultanément sur, au minimum, deux écrans.

Beaucoup d'agents se posent une multitude de questions, ne se projettent pas dans ce nouveau mode de travail et soutiennent que le Flex office n'est pas du tout adapté à leur métier.

### **Pourquoi Air France souhaite mettre en place le Flex Office ?**

EC-CO-NO-MIE ; Tout le monde aura compris que l'entreprise veut faire des économies, mais quel en sera le prix pour les salariés ?

Air France a-t-elle analysé les conséquences de la dégradation des conditions de travail avec un impact réel sur la gestion du maintien de navigabilité, et indirectement sur la Sécurité des Vols (SDV) ?

On a bien compris qu'Air France a pour objectif de réduire la surface des locaux : pour exemple, le télétravail mis en place pendant la crise COVID ou les déménagements de services vers des bâtiments aux loyers moins chers.

Mais qui s'est intéressé à la QVTT (qualité de vie en Télétravail) de ces employés ?

Sont-ils tous bien équipés et correctement installés chez eux ?

Les écrans grands formats font-ils partie du minimum nécessaire pour les agents de la fonction technique ?

L'UNSa Aérien émet de sérieux doutes sur l'installation de certains agents en télétravail, sachant qu'aucune subvention n'est accordée pour les télétravailleurs en télétravail occasionnel ou alterné (TTO, TTA).

Pour conclure, l'économie faite par Air France vaut-elle qu'on prenne autant de risques par la mise en place du Flex Office pour ces métiers très particuliers ?

Nous vous invitons à y réfléchir sérieusement.